

# Tôlier en carrosserie (15 à 25 ans)

RÉF | 8328

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

La formation de Tôlier en carrosserie vous apprendra à maîtriser les compétences pour participer au processus de réparation des véhicules particuliers et utilitaires à moteur thermique, hybride ou électrique.

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Effectuer les contrôles, mesures, observations pour déterminer les dégâts sur des voitures, camionnettes, camions...;
- Participer, avec le responsable, à la détermination des pièces à réparer/remplacer;
- Repérer les défauts de géométrie des éléments mécaniques et de châssis;
- Débossèler et/ou remplacer des éléments de carrosserie;
- Redresser et/ou remplacer des pièces de carrosseries à l'aide du banc de redressage;
- Assurer l'étanchéité et la protection des éléments de carrosserie;
- Au bout de cette formation, vous pourrez effectuer toutes ces tâches dans le respect des consignes, des directives du constructeur automobile, du contrôle technique et en veillant à transmettre toutes les informations utiles au responsable.

### Programme

- **Connaissances générales :**

Communication; Droit; Economie; Mathématiques.

- **Connaissances professionnelles :**

***1ère apprentissage :***

Enduire - Poncer une pièce de tôlerie; Appliquer une peinture de finition sur les entrées et tôles intérieures; Initiation soudure et tôlerie; Initiation démontage-montage.

**2ème apprentissage :**

Remettre en état des éléments isolés de carrosserie en lien avec des dégâts de niveau.

**3ème apprentissage :**

Remettre en état la carrosserie d'un véhicule avec des dégâts de niveau 2; Remettre en état la structure/le châssis d'un véhicule avec des dégâts de niveau 3.

- o **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil ([voir les permanences des délégués à la tutelle](#)).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?  
[Consultez ALT+](#)

**Certification(s)  
visée(s)**

Certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Type de formation** [Alternance PME](#)

ORGANISATION

3 année(s)

**Durée****Horaire**

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

**Début**

Septembre

**Coût**

70 € frais administratifs & fournitures - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 de moins de 2 mois -

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs**

Avoir entre 15 et 25 ans.

**Vous devez :**

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

**Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?**

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et postuler**

[Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme.](#)

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

**Pour s'informer  
uniquement**

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'apprentissage, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle.](#)

**Organisme****efp / SFPME - Apprentissage**

Rue de Stalle 292b  
1180 Uccle  
Tél: efp 0800 85 210  
<http://www.efp-bxl.be>